



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Nationale pour la Côte d'Ivoire
Agence Principale d'Abidjan

1164

F A X

||

Expéditeur / Le Directeur de l'Agence Principale
From :

Destinataire / Monsieur le Directeur Exécutif
To : de l'Association Professionnelle
des Banques et Etablissements
Financiers de Côte d'Ivoire
(APBEF-CI)

Tel : (225) 20 20 84 00 /20 20 85 00
Fax : (225) 20 22 00 40
E-mail :

Tel : (225) 20 32 20 08
Fax : (225) 20 32 69 60
E-mail :

N/Réf. : SEC/KALB/1RS58P20

Date : Abidjan, le 30 mars 2020

V/Réf. :

Page : 1/2

Objet / Avis n° 003 - 03 - 2020 relatif aux adjudications dans le cadre des mesures prises
Subject : par la BCEAO le 21 mars 2020

Monsieur le Directeur Exécutif,

Nous avons l'honneur de vous faire tenir, en pièce jointe, copie de l'Avis cité en objet.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Exécutif, l'expression de notre considération distinguée.

PJ : 01

Le Directeur de l'Agence Principale

Yao Magloire KONAN



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**AVIS N° 003 - 03 - 2020 RELATIF AUX ADJUDICATIONS DANS LE CADRE DES
MESURES PRISES PAR LA BCEAO LE 21 MARS 2020**

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures prises par la BCEAO le 21 mars 2020, en vue de contrer les impacts négatifs de la pandémie du Covid-19 sur le système bancaire et assurer le financement de l'activité économique dans l'Union, la Banque Centrale a décidé d'organiser, à compter du 27 mars 2020, les adjudications sur ses guichets d'appel d'offres au taux fixe de 2,50%, son plus faible taux d'intervention.

Cette opération vise à fournir aux banques les ressources nécessaires à moindre coût, en vue de conforter leur liquidité et leur permettre de maintenir et d'accroître les crédits à l'économie, à des taux plus bas, notamment en faveur des entreprises et des Etats membres de l'UEMOA.

Il est donc attendu des banques qu'elles répercutent cette baisse du coût de leurs ressources sur les taux d'intérêt des crédits à la clientèle, particulièrement dans le cadre des réaménagements des crédits aux entreprises résidentes affectées par la pandémie et qui rencontrent des difficultés à assurer le paiement de leurs échéances.

La Banque Centrale réaffirme sa détermination à prendre toutes autres mesures qui s'avèreraient nécessaires, dans le cadre de sa mission, pour contrer les effets néfastes de la pandémie du Covid-19 sur les économies de l'Union.

LA BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST